



Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Géraldine BRUYERE, Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Thierry DELHOMME, Jean-Claude WAEBER, Sandrine BARRAUD, Marie-Christine GRIFFON

Absents, excusés : Jean THOREUX, Benoit JUGNET, Daniel DUMONTET,

Animateur de séance : Annie VOUILLON

Secrétaire de séance : Thierry MICHEL

Participait sans voix délibérative : Annick GIRAUD – Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du mois

Questions financières

➤ **Vote des budgets**

○ **Approbation des comptes de gestion**

Le conseil municipal

- prend connaissance des comptes de gestion du trésorier municipal pour l'ensemble des budgets,
- les approuve à l'unanimité.

○ **Approbation des comptes administratifs 2016**

Le conseil municipal, en l'absence du Maire qui se retire:

- vote à l'unanimité les comptes administratifs 2016 de l'ensemble des budgets qui présentent :
 - un déficit de 38 994€24 pour le budget général,
 - un excédent de 171 048€64 pour le budget camping - site de loisirs du Paluet,
 - un excédent de 43 026€56 pour le budget locaux commerciaux,
 - un excédent de 211 801€44 pour le budget eau,
 - aucune dépense ni recette pour le budget lotissement de la Croix Mission,
 - un excédent de 24 213€69 pour le budget chaufferie centrale
- est informé que le compte administratif du CCAS présente un excédent de 10 205€38
- constate un excédent global pour 2016 de 411 096 € 09 hors CCAS et de 421 301 € 47 CCAS inclus.
- note que, compte tenu des résultats antérieurs, la trésorerie globale de la commune, au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 188 533€21 (hors CCAS) et à 194 237 € 73 (CCAS inclus).
- note que, compte tenu des restes à réaliser constatés au 31/12/2016, en recettes et en dépenses, cette trésorerie globale, au 1^{er} janvier 2017 se monte à 187 866 € 21 (hors CCAS) et à 193 570 € 73 (CCAS inclus).
- approuve à l'unanimité les comptes administratifs sous la présidence de la première adjointe.

○ **Fiscalité locale**

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, contraint et forcé par les décisions de l'Etat qui :

- diminue les dotations attribuées aux communes de 25 % en trois ans
- multiplie les contraintes administratives, les normes et obligations à charge des communes de façon incessante et croissante

décide, à l'unanimité de confirmer la décision prise en 2015 et 2016, de revaloriser de façon uniforme le taux des 3 taxes de 3 % pendant ces 3 années consécutives, 2015, 2016 et 2017 soit 9 % à échéance 2017:

- | | | |
|---------------|------------------------|--------------------|
| - TH | taux 2016 : 13.85 + 3% | taux 2017 : 14.266 |
| - TF bâti | taux 2016 : 18.60 + 3% | taux 2017 : 19.158 |
| - TF non bâti | taux 2016 : 82.36 + 3% | taux 2017 : 84.831 |

Cette augmentation des impôts permettra de compenser moins de 50 % de la baisse des dotations décidées par l'Etat.

Le conseil municipal, même s'il regrette d'être contraint à une telle politique fiscale juge équitable de procéder ainsi pour tenter de maintenir le niveau de services tout en limitant l'augmentation de la pression des impôts locaux sur le contribuable. L'impact de la diminution qui sera supérieur à 50% étant à compenser par des restrictions dans le budget communal.

○ **Affectations résultats 2016 et budgets primitifs 2017**

Le maire présente au conseil municipal ses propositions 2017 pour l'affectation des résultats antérieurs, et concernant le détail des 6 budgets primitifs :

- le **budget général** de la commune s'équilibre à hauteur de 1 443 587 € en fonctionnement et 1 944 484 € en investissement;
- celui du **camping-site de loisirs du Paluet** s'équilibre à hauteur de 370 200 € en fonctionnement et présente un suréquilibre de 30 702 € en investissement (277 740 € en dépenses et 308 442 € en recettes);
- celui de l'**eau** s'équilibre à hauteur de 251 273 € en fonctionnement et 406 801 € en investissement ;
- celui des **locaux commerciaux** s'équilibre à hauteur de 71 400 € en fonctionnement et 1 432 107 € en investissement ;
- celui du **lotissement de la Croix Mission** s'équilibre à hauteur de 420 631 € en section de fonctionnement et 362 306 € en section d'investissement ; (en attente chiffres percepteur)
- celui de la **chaufferie centrale** s'équilibre à hauteur de 166 214 € en fonctionnement et présente un suréquilibre de 88 877 € en investissement (50 540 € en dépenses et 139 417 € en recettes).

Après avoir obtenu réponses aux questions, demandes de précisions ou d'informations relatives aux projets 2017 et aux recherches de financements, le conseil municipal adopte à l'unanimité les 6 budgets primitifs.

➤ **Subventions 2017**

Le conseil municipal, en soutien au tissu associatif local, actif et dynamique étudie les analyses et propositions présentées par Jean-Claude WAEBER et vote les attributions de subventions aux associations pour l'exercice 2017 comme suit :

- UCIA	1 750,00 €
* Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
* Participation à la parution du Matour'info (1 300€ x 4 trimestres)	
* Fourniture de plaques millésimées pour le concours agricole de la foire exposition (sur présentation de facture)	
* Marché de potiers	750
	+ 750 (en cas de déficit)
- Pompiers	660,00 €
* Subvention de fonctionnement	500,00 €
* Clique	160,00 €
- Foyer rural	1 000,00 €
- Cinématour	1 000,00 €
- Club amitié loisirs (Subvention de fonctionnement)	350,00 €
- Chasse communale (Subvention de fonctionnement)	100,00 €
- Amicale des secrétaires de mairie (Subvention de fonctionnement)	30,00 €
- Chorale Matour de chant	500,00 €
- Les amis du manoir	1 000,00 €
* Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
* Participation au voyage annuel des bénévoles (forfait 600€)	
- Amicale des donneurs de sang (pour l'organisation de la foulée Matourine)	610,00 €
- OTSI (Subvention exceptionnelle marché de Noël)	1 500,00 €
* Mise à disposition de moyens et personnel pour l'organisation des principales manifestations	
- La souris verte	500,00 €
* Subvention de fonctionnement	500,00 €
* Animation fête de la Saint Jean (maximum en fonction des dépenses engagées)	1 500,00 €
- Jazz Campus (Subvention de fonctionnement)	1 750,00 €
- Les Tortues à Crampons	
* Mise à disposition de moyens et personnel pour l'organisation du rallye fin mai	
- Festival des Mômes (Subvention exceptionnelle)	300,00 €

- alloue un **crédit de fonctionnement**, sur présentation de factures et justificatifs, à hauteur des sommes indiquées à :

- Bibliothèque municipale	
* Subvention de fonctionnement	500,00 €
* Achat livres rentrée littéraire	200,00 €
- Ecoles primaire et maternelle	7 714,00 €
* Crédit de fonctionnement (65€00 x 116 élèves)	7 540,00 €
* Participation RASED (1€50 x 116 élèves)	174,00 €

- Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

➤ **Gratuités associations 2017**

Le conseil municipal, suite aux propositions de la commission "Accueil, Animation et Tourisme", décide d'octroyer les gratuités aux associations suivantes, pour l'année 2017, en prévoyant :

- * l'application pour cette année 2017 seulement lorsque cela est spécifié,
- * leur reconduction tacite pour les années à venir lorsqu'elles sont accordées pour des manifestations annuelles habituelles ou tant qu'elles ne seront pas dénoncées,
- * l'établissement d'un contrat de location, avec états des lieux avant et après la manifestation
- * la facturation d'une prestation de ménage, si justifiée par la nature de la manifestation organisée, ou par l'état de la salle rendue.

Cinéma

- salle de cinéma pour les projections

La souris verte

- salle d'animation du CART pour le carnaval et pour la fête patronale de la St Jean,

Club amitié loisirs

- salle d'animation du CART pour le repas de Noël

Amicale des donneurs de sang

- salle d'animation du CART + cuisine, pour les collectes de sang,

OTSI

- salle d'animation du CART pour le marché de Noël (ménage systématiquement facturé)

Reconduit la mise à disposition gratuite du pavillon de la Maison des Patrimoines, lors de l'organisation, dans le parc, de grandes manifestations ouvertes au public. Charge le Maire de concrétiser cette décision, à chaque fois que la demande en sera faite de façon justifiée.

EN 2017

Manoj

- grande salle du CART + cuisine pour la tenue de son assemblée générale + repas au bénéfice de l'association

Chorale MATOUR de chant

- 50% location salle de la cure (01/2017) pour réception des choristes après concert

Villages solidaires

- 50% location salle de cinéma le 12/02/2017 pour un spectacle musical familial en partenariat avec le "petit piment"

Ecole de musique

- Gratuité de la salle de cinéma pour son spectacle le 19/05/2017

Rallye

- Gratuité de la salle du CART + cuisine les 20-21-22-23 juillet 2017 (facturation du ménage)

➤ **CACE renégociation emprunt chaufferie**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal de sa rencontre avec le crédit agricole en vue de la renégociation du prêt de la chaufferie et présente une proposition de restructuration de la dette :

- déblocage du capital restant dû de 302 495.14€ majoré d'une pénalité de 42 806.09 soit un financement de 345 301.23€
- taux initial 4.77% pour une annuité de 28 030.23€
- taux négocié 1.51% pour une annuité de 25 897€
- l'intégralité des fonds devra être impérativement débloquée dans les 6 mois à compter de l'accord
- date de déblocage : dès signature du contrat les fonds sont disponibles sous huitaine
- profil d'amortissement : échéances constantes – Remboursement trimestriel
- Frais de dossier : 595€

La banque propose un prêt complémentaire d'un montant de 250 000 € selon les besoins de financement de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Travaux et projets en cours

➤ **Atelier relais IM'POSE**

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier et précise que le projet présenté par le cabinet d'architecture TRANSLUCIDE convient à l'entrepris IM'POSE.

Le conseil municipal décide de lancer la consultation aux entreprises dans les meilleurs délais.

➤ **Maison des associations**

○ **Avenants APAVE**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une mission de contrôle technique et de coordination SPS avait été confiée au cabinet APAVE, dans le cadre de la réhabilitation de la maison des associations.

Il précise que la durée des travaux de l'opération, initialement prévue sur 6 mois (de juin 2016 à novembre 2016), devrait être de 12 mois (fin des travaux envisagée en mai 2017)

Par conséquent, la mise à disposition de moyens supplémentaires est nécessaire au cabinet de contrôle pour poursuivre sa mission dans le cadre de cet allongement notable de la durée des travaux.

Il présente un avenant au contrat initial.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition présentée par le cabinet APAVE aux conditions suivantes :
 - o Coordination SPS
 - Montant initial de la commande : 2 950€
 - **Montant de l'avenant : 348€ Ht mensuelle x 5 = 1 743.75 € HT**
 - Montant total : 4 693.75€ HT
 - o Mission de contrôle technique
 - Montant mensuel de facturation du marché initial : 412.50
 - **Montant de l'avenant : 412.50 HT mensuel x 5 = 2 062.50€ HT**

➤ **Plan d'action triennal bourgs-centres**

Le Maire fait une présentation du plan d'action triennal concernant la revitalisation des bourgs centres axé sur quatre volets :

- Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire intercommunal :
 - o Réhabilitation, création de logements adaptés PMR (personnes à mobilité réduite)
 - o Création de logements en direction des jeunes ménages et des personnes âgées
 - o Création de places de parking privé
 - o Création d'un espace public paysager avec places de stationnement et liaison mode doux Grande rue/rue de Trécourt
- Renforcer la qualité de l'offre de services à la population
 - o Création d'une maison de santé
 - o Adaptation de l'offre commerciale et artisanale aux besoins émergents
 - o Amélioration et coordination de l'accueil des seniors
 - o Accès Internet
- Valoriser le cadre de vie par l'amélioration de l'espace public
 - o Requalification de l'espace public attenant à l'ilot du lion d'or
 - o Requalification de l'espace public attenant à la future maison de santé
 - o Requalification de l'espace public attenant au CART
- Renforcer l'offre culturelle et de loisirs
 - o Réhabilitation et extension du CART
 - o Développement de l'offre pédagogique de la maison des patrimoines
 - o Création d'un skate park

Le conseil municipal approuve ce projet qui sera affiné et présenté de façon plus complète lors des prochaines séances du conseil municipal.

➤ **CART**

o **FEADER**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du CART qui avait été présenté en 2011 ainsi que la délibération n°013/2017 du 16 janvier 2017 dans laquelle l'opération avait été validée, et dans laquelle il avait été décidé d'autoriser de procéder à des demandes de subventions, notamment celle au titre du FEADER, pour le volet « rénovation thermique et transition énergétique ».

Suite à l'envoi de cette demande d'aide du FEADER et à la réception d'un accusé de dépôt valant autorisation pour engager les travaux, l'envoi de pièces complémentaires a été demandé pour poursuivre l'instruction du dossier, ainsi que des précisions sur les mentions obligatoires devant apparaître a minima dans les délibérations ;

Il rappelle que le dossier APD fait ressortir un montant HT global de l'opération de 776 646.15 €, et que le plan de financement retenu et présenté était le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
	montant HT		Financement	Montant des dép éligibles € HT	Taux espéré	Montant du financement € HT
DEMOLITION, GROS-OEUVRE, V.R.D.	107 659,84 €	Etat				
CHARPENTE, COUVERTURE, ETANCHEITE, ZINGUERIE	47 299,24 €	DETR Dotations de soutien à l'investissement local au profit des communes 1ere et 2eme enveloppe	sollicité	776646,15	20%	155 329,23 €
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	79 923,75 €	Departement Saône et Loire				
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	56 926,84 €	Subvention	sollicité	776646,15		10 000,00 €
ISOLATION, PLÂTRERIE, PEINTURE	106 265,21 €	Région B F-C				
CLIMATISATION (selon BET)	55 000,00 €	Subvention "musique amplifiée"	sollicité			25 000,00 €
PLOMBERIE, SANITAIRE, VENTILATION (selon BET)	57 000,00 €	Revitalisation centres-bourgs				31 488,78 €
ELECTRICITE, ELECTRICITE EXTERIEURS (selon BET)	94 000,00 €	Conseil régional				
CARRELAGES, FAÏENCES	25 700,76 €	Subvention "plan de soutien au BTP"	attribué	726611,00		145 322,20 €
RAVALEMENT FACADE	20 581,73 €	Europe				
AMENAGEMENT EXTERIEUR LIAISON CENTRE BOURGS	31 488,78 €	FEADER	sollicité			254 176,71 €
TOTAL TRAVAUX	681 846,15 €	TOTAL SUBVENTIONS			80%	621 316,92 €
Maitrise d'œuvre BET fluide et thermique BET acoustique	62 469 €	Automatiquement du emprunt			20%	124 938 €
Bureau central de sécurité	32 391 €					
TOTAL Maitrise d'œuvre	94 800 €					

- Il indique que ces travaux :
 - n'ont connu aucun début d'exécution,
 - seraient éligibles aux aides du FEADER pour le volet "rénovation thermique et transition énergétique"
- Il propose à l'assemblée d'en faire la demande.

Le conseil municipal

- valide le plan de financement tel que présenté par le Maire
- autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant
- autorise le Maire à solliciter les financements complémentaires au titre du FEADER, pour le volet « rénovation thermique et transition énergétique »
- demande à être autorisé à débiter les travaux dès réception de l'accusé de dépôt du dossier complet, sans attendre la décision d'attribution de l'aide,
- **confirme l'engagement de la commune de commencer au plus tôt les travaux dès lors que son financement est assuré à un niveau suffisant, c'est-à-dire supérieur à 65%**
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer tout document et prendre toute mesure pour mener à bien cette décision.

○ **Appel à projets EFFILOGIS 2017**

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil régional Bourgogne Franche Comté, dans le cadre d'une action "effilogis", lance un appel à projets concernant la rénovation de bâtiments publics à basse consommation.

Il précise que le CART pourrait prétendre à ce dispositif.

Le conseil municipal charge le Maire de présenter le dossier de demande de subvention.

Devis ADTEC

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des essais de réception (essais de compactage sur les tranchées d'eau potable dans le cadre du programme de renouvellement 2016.

Sur proposition du cabinet SECUNDO, assistant à maîtrise d'ouvrage, il présente un devis, proposé par la société ADTEC qui accepte de pratiquer les tarifs correspondant aux montants obtenus dans le cadre d'une consultation récente réalisée pour le SIE de la Vallée du Sornin.

Le conseil municipal accepte la proposition d'ADTEC pour un montant HT de 1 015€ décomposés comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - déplacement, installation et repli : | 70.00€ |
| - essais (25 x 35€) | 875.00€ |
| - rapport | 70.00€ |

➤ **Déclassement chemins ruraux de desserte**

Le Maire rappelle au conseil municipal les demandes d'acquisition ou de déplacement de terrain appartenant au domaine communal, émanant de :

- Mme, M. Gérard CRIVELLI, qui souhaitent acquérir un chemin, non affecté à l'usage du public, traversant leur propriété au lieudit "les Villettes", cadastrée B 18-21-24-25-1131
- Mme SONNERY qui souhaite acquérir un chemin, non affecté à l'usage du public, traversant sa propriété au lieudit "Odret", cadastrée A 1009
- Mme M. LALLEMENT qui sollicitent le déplacement d'un chemin longeant leur propriété cadastrée C 570

Il rappelle que conformément à la délibération 92/2016, le géomètre a effectué les travaux de bornage.

Il présente au conseil municipal les plans relatifs à ces projets d'acquisitions et d'échanges et indique qu'il y a lieu de recourir à une procédure de déclassement avec enquête publique, préalablement à cette aliénation.

Le conseil municipal :

- confirme son avis favorable pour les cessions et le déplacement de chemins ruraux tels que demandé par Mme M. CRIVELLI, Mme M. LALLEMENT et Mme SONNERY
- charge le maire de lancer la procédure d'enquête publique et de déclassement selon la réglementation en vigueur
- donne tout pouvoir, au Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles

➤ **Communauté de communes**

○ **Plan de gestion différenciée territorial**

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'accompagnement pour réaliser le "plan de gestion différenciée territorial" proposé par la communauté de communes et encadré par le cabinet AGROSTIS chargé de l'accompagnement des collectivités sur la nouvelle réglementation de l'utilisation des pesticides.

Il rappelle la loi LABBE qui prévoit que les produits phytosanitaires (sauf les produits de bio-contrôle inscrits sur une liste) seront interdits :

- dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017: interdiction de l'usage des *produits phytosanitaires* par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, voiries
- de vente, détention et utilisation pour les particuliers non professionnels (jardiniers amateurs) à compter du 1er janvier 2019. Les produits phytosanitaires ne seront plus en vente libre en magasin à compter du 1er janvier 2017.

Le Maire indique également qu'une information sera faite à la population par le biais de réunions publiques.

○ **Attribution de compensation (AC) de taxe professionnelle provisoire actualisée**

Thierry MICHEL présente une délibération de la communauté de communes et rappelle au conseil municipal les modalités d'Attribution de Compensation (AC) de Taxe Professionnelle.

Il explique que c'est une dépense obligatoire pour les intercommunalités à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), que son montant est évolutif et doit être révisé à chaque nouveau transfert ou rétrocession et qu'il peut être positif ou négatif.

Il précise que le montant de l'ACTP pour MATOUR est de 171 924€ qui seront versés trimestriellement.

○ **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) – Classement 2017**

Le Maire présente au conseil municipal une délibération de la communauté de communes concernant la ZRR (Zone de Revitalisation rurale).

Il explique que le classement en ZRR permet aux entreprises créées ou reprises de bénéficier d'exonérations fiscales durant 5 ans et sociales durant 12 mois. Chaque année, la liste constatant le classement des communes en ZRR est établie et révisée par arrêté du 1^{er} ministre.

Les communes de l'ex-communauté de communes de MATOUR et sa région étaient classées, celles de l'ex communauté de communes du Mâconnais Charolais ne l'étaient pas.

La communauté de communes St Cyr la Mère Boitier demande à l'Etat de réexaminer ce classement.

Personnel communal

➤ Démissions et recrutements

Annie VOUILLON informe le conseil municipal des démissions de M. Emmanuel GERBER, travaillant à la maison des patrimoines, de Mme Marlène REY, AVS, employée durant le temps méridien et de M. Léo CHAGOT, en contrat aidé au service technique.

Elle précise que des recrutements sont en cours pour pallier ces défections et que Mme Anne-Cécile GAIONI vient d'être embauchée en tant que vacataire horaire pour le service ménage.

➤ Renouvellement de contrat

Le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle en outre que :

Le Maire, autorisé par délibération n° 045/2011, a recruté un adjoint technique de 2^{ème} classe à 26/35°, sur le fondement de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour une durée de 6 mois à compter du 14 avril 2011.

A compter du 1^{er} mai 2011, à la demande de l'agent, le temps de travail est porté à 25/35° conformément à l'avenant n°1 au CDD du 14 avril 2011 au 13 octobre 2011, autorisé par délibération 94/2011 du 18 avril 2011.

Ce contrat a été renouvelé :

- pour une durée de 1 an à 25/35° à compter du 14 octobre 2011 par délibération n°148/2011 en date du 19 septembre 2011
 - pour une durée de 1 an à 25/35° à compter du 14 octobre 2012 par délibération n°140/2012 du 17 septembre 2012
 - pour une durée de 1 an à 25/35° à compter du 14 octobre 2013 par délibération n°146/2013 en date du 23 septembre 2013
 - pour une durée de 1 an à 30/35° à compter du 14 octobre 2014 par délibération n°170/2014 en date du 15 septembre 2014
 - pour une durée de 1 an à 25/35° à compter du 14 octobre 2015 par délibération n°124/2015 en date du 24 août 2015
 - pour une durée de 6 mois à 25/35° à compter du 27 octobre 2016

Conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, ce contrat arrivé au terme des 6 ans en CDD sera transformé, en cas de renouvellement ultérieur, en contrat à durée indéterminée.

Il propose, compte tenu des besoins prévisionnels à ce jour recensés, le renouvellement en CDI de l'agent chargé d'assurer prioritairement le ménage des différents bâtiments communaux, d'apporter une aide à la préparation et au service des repas, d'apporter une aide à l'accueil et à la surveillance des enfants pendant le temps méridien, et d'apporter un soutien au service tourisme en matière d'accueil et de régies, à temps non complet, à raison de 25/35°, annualisés, à compter du 27 avril 2017.

Le Conseil Municipal,

- décide de renouveler en CDI le contrat de l'agent, chargé d'assurer prioritairement le ménage des différents bâtiments communaux, d'apporter une aide à la préparation et au service des repas, d'apporter une aide à l'accueil et à la surveillance des enfants pendant le temps méridien, et d'apporter un soutien au service tourisme en matière d'accueil et de régies, à temps non complet, à raison de 25/35°, annualisés, à compter du 27 avril 2017.
- autorise le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette décision, en lien avec le CDG71, en particulier le contrat de travail,

➤ **Recrutement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements territoriaux sont créés par l'organe délibérant de ceux-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Il informe l'assemblée de la démission, reçue le 31 mars avec effet demandé au 12 mai 2017, de l'animateur nature référent pédagogique et responsable de la Maison des Patrimoines qui a choisi de recentrer son projet professionnel. Le poste devient vacant et il indique qu'une procédure de recrutement a immédiatement été engagée.

Il rapporte que de nombreux candidats ont postulé à l'offre diffusée par les sites du Centre de Gestion de la FPT, de Pôle-Emploi et par le « Bon Coin », que les entretiens d'embauche ont débuté après qu'aient été sélectionnés les profils disposant des compétences obligatoires en éducation à l'environnement, requises par le partenariat avec la région Bourgogne-Franche-Comté.

Compte tenu de l'urgence à pourvoir le poste et à former l'agent qui sera proposé par la commission d'embauche, le maire propose de recruter au plus tôt, en CDD de droit public ou de Droit Privé (CUI-CAE, Emploi Avenir...) selon possibilité, pour une durée de 12 mois, renouvelable, à temps complet 35/35°.

Le recours à un emploi aidé permettrait à la collectivité de mettre en place un accompagnement interne et/ou externe plus important et spécifique pour faciliter la prise de fonctions.

Le conseil municipal décide :

- de recruter dès que possible, un agent en Contrat à Durée Déterminée de Droit Public ou de Droit Privé, pour une durée de 12 mois, renouvelable, à temps complet 35/35°, pour pourvoir le poste permanent d'animateur nature, référent pédagogique et responsable de la maison des Patrimoines.
- de mettre en place les formations complémentaires nécessitées par les fonctions, en interne et en externe, dès la prise de poste.
- confirme que les missions seront les suivantes :
 - Responsable de la Maison des Patrimoines, promotion, commercialisation, tâches administratives et diverses régies de recettes.
 - Référent pédagogique et animateur : cycles scolaires, séjours environnement, classes découverte, animations tout public,
 - Renseignements, accueil physique et téléphonique de musée,
 - Réservations et gestion de planning ;
 - Gestion et développement d'une boutique ;
 - Visites guidées et commentées, du musée et sur le terrain, prise en charge de groupes ;
 - Conception, réalisation, développement... de contenus pédagogiques et de supports d'animation et/ou de sensibilisation, adaptation à des publics divers ;
 - Accueil et/ou organisation de stages et d'événementiels ;
 - Organisation logistique des journées d'animations, séjours, stages, évènementiels ;
 - Encadrement et formation de stagiaires, personnels saisonniers ;
 - Réalisation des bilans, évaluations, comptes rendus des actions ;
- charge le Maire de finaliser le recrutement sur proposition de la commission spécifique d'embauche et de rédiger le contrat de travail,
- dit que le temps de travail sera annualisé, comme pour l'ensemble des agents communaux,
- prévoit pour l'agent la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires, en fonction des besoins du service, qui seront récupérées, ou rémunérées, à la discrétion de l'autorité hiérarchique,
- dit que l'agent bénéficiera des primes et indemnités instituées par la collectivité, en particulier d'une prime de responsabilité dont le montant sera fixé par arrêté.
- précise que les missions seront ajustées aux besoins du service, par le Maire, ou une autre personne habilitée pour le faire, en concertation avec l'agent.
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

Commissions :

➤ **Commission tourisme**

○ **ZLP**

- *J'apprends à nager*

Annie VOUILLON informe le conseil municipal que le comité régional de natation propose un appel à projets "j'apprends à nager".

Cette action concerne les enfants ne sachant pas nager en entrant en 6^{ème} ainsi que 6-10 ans. Des stages d'apprentissage, encadrés par un personnel habilité à enseigner la pratique de la natation sont proposés. Ces stages sont gratuits au regard du public visé.

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint d'approfondir ce dossier et de voir si ce dispositif pourrait être mis en place à MATOUR.

➤ **Commission technique**

Thierry MICHEL rappelle à l'assemblée sa décision de lancer un appel d'offres pour procéder à l'acquisition de bâches piscine plus résistantes et d'enrouleurs.

Il indique avoir procédé à l'examen des devis reçus et que la commission propose de ne rééquiper que le petit bassin cette année avec une bâche plus épaisse et enrouleur pouvant se motoriser dans le futur.

Il propose de retenir la société hexagone présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant HT de 10 296.65€ en 2017.

Le conseil municipal accepte ce projet et prend acte de l'engagement de la société hexagone de maintenir ses tarifs jusqu'au 31/03/2018 pour l'équipement du grand bassin pour un montant HT de 16 937.95€ qui sera réalisé en mars 2018.

Thierry MICHEL précise que les travaux de réfection des joints du grand bassin de la piscine sont terminés et qu'une partie, la plus profonde, n'a pas eu à être refaite, les joints étant encore en bon état.

Il indique que les panneaux solaires sont démontés et que pour un surcôt de 1 800€ HT les tuyaux seront sans raccord pour un meilleur rendement et une longévité accrue.

Les bâches d'horticulture prévues sous les panneaux seront étendues à toute la zone.

Questions diverses

➤ **Feux d'artifice**

Jean Claude WAEBER présente à l'assemblée le devis de la société ARSOTEC, spécialisée dans les spectacles pyrotechniques, en vue d'organiser l'animation de la fête de la piscine du 14 août prochain.

Il précise qu'une augmentation d'environ 15€ est pratiquée par rapport à 2016, pour la même prestation.

Le conseil municipal, décide :

- d'accepter le devis de feux d'artifice proposé par la société ARSOTEC, pour un montant HT de 3 687.87 € (soit 4 425.46 TTC)
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et en particulier de signer le bon de commande

➤ **Achat véhicule**

Thierry MICHEL rappelle au conseil municipal le vol d'un véhicule aux ateliers municipaux et que le bon fonctionnement de l'équipe technique nécessite de le remplacer.

Il présente divers devis de véhicules utilitaires proposés par les concessionnaires du secteur.

Le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit la proposition du garage BESSON SAS, pour un véhicule utilitaire d'occasion, de type Kangoo, pour un montant HT de 6 250€.
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

➤ **Cinématour**

○ **Convention cinématour**

Thierry MICHEL présente au conseil municipal un projet de convention d'exploitation de la salle de cinéma à intervenir entre la commune et l'association "cinématour" afin de préciser les modalités d'utilisation et le rôle de chacune des parties.

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

○ **Tarifs cinéma**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal des ajustements et précisions à prévoir en matière de tarifs de cinéma suite à l'assemblée générale.

Le conseil municipal décide :

- de prévoir les tarifs suivants pour les entrées cinéma de MATOUR :
 - Plein Tarif 6€
 - Tarif réduit 5€ (retraité/demandeur d'emploi/ étudiant de + 14 ans /handicapé)
 - Scolaire – 14 ans : 4€
 - Bénévoles du CinéMatour : 2€
 - Lunettes 3D : 1,50€ et gratuites pour les bénévoles du CinéMatour
 - Cartes d'Abonnement
 - plein tarif 50€ les 10 places
 - Tarif réduit 40€ les 10 places
 - Carte rechargeable :
 - 2€ à l'activation ou en cas de perte
 - gratuite en cas d'obsolescence
 - La recharge de 40 ou 50€ devient caduque si elle n'est pas utilisée en 1 an
 - Convention : Ecoles Collège et Cinéma 2,50€ et 1 accompagnateur gratuit pour 08 élèves
 - Groupes enfants : 4€ et 1 accompagnateur gratuit pour 08 participants
 - Groupes de 10 personnes de + 14 ans : 5€ / personne
 - Groupes de 10 personnes de + 65 ans : 4€ / personne + tous les accompagnateurs gratuits
 - Groupe personnes handicapées : 5€ / personne + tous les accompagnateurs gratuits
 - Fêtes du Cinéma
 - « Le Printemps du cinéma » (mars) en adéquation avec le tarif du CNC : 04€ en 2017
 - « La Fête du Cinéma » (juin) en adéquation avec le tarif du CNC : 04€ en 2017
 - Soirées spéciales
 - Repas thématique ou billet jumelé (festivals / spéciale...) tarif à voter selon la proposition par conseil municipal en amont des manifestations.

- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.
- de valider le projet de convention entre la Commune et CINEMATOUR qui définit les modalités d'organisation, de diffusion et la répartition des tâches afin d'assurer a minima 3 séances hebdomadaires.

➤ **Trophée des Maires 2017**

Le Maire informe le conseil municipal que, pour la deuxième année consécutive, le Conseil départemental de Saône-et-Loire s'associe au Journal de Saône-et-Loire dans le cadre des Trophées des Maires 2017.

Les collectivités peuvent faire acte de candidature dans l'une des catégories suivantes : développement numérique, travaux publics, transition énergétique, culture, développement économique et commerce, solidarité, urbanisme, innovation, développement durable, sport ou intercommunalités.

Le conseil municipal remercie Marie-Thérèse CHAPELIER et Catherine PARISOT qui acceptent de constituer un dossier concernant les actions menées pour la commémoration de la guerre 14-18.

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par : l'AFSEP.

➤ **Accueil maquis de BEAUBERY**

Le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec l'association qui porte la commémoration des 70 ans de l'inauguration de la stèle en mémoire du maquis de BEAUBERY, par le Maréchal de LATTRE de TASSIGNY, en hommage aux maquisards.

L'association souhaite établir un lien et valoriser les différents maquis du secteur : LA CLAYETTE, CHAUFFAILLES, MATOUR, St IGNY DE VERS par la proposition d'une exposition et d'un rassemblement les 1^{er} et 2 juillet.

Le conseil municipal accepte de participer à ce qu'il considère comme un devoir de mémoire et charge Marie-Thérèse CHAPELIER de l'organisation de cette manifestation (publicité, contact avec les écoles et le collège, organisation des permanences...)

Informations diverses

➤ **AMRF (Association de Maires Ruraux de France)**

- Motion pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité
- Motion pour un retour de l'Etat dans les territoires ruraux
- Motion contre la hiérarchisation des citoyens et des territoires

➤ **La contribution de l'enseignement catholique pour l'école**

➤ **Le bimsa**

➤ **Météo mars 2017**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15

Commission technique	Commission tourisme	Réunion maire-adjoints et SG
- 09/05/2017	- 09/05/2017	- 02/05/2017
- 13/06/2017	- 13/06/2017	- 01/06/2017
- 11/07/2017	- Pas de com en juillet	- 03/07/2017

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 15 mai 2017 – 20h30 salle du conseil